

## La Déclaration de consensus de Genève

Le 22 octobre 2020, 35 pays ont signé la Déclaration de consensus de Genève, *sur la promotion de la santé de la femme et le renforcement de la famille*. Aujourd'hui, les signataires représentent 20% de la population mondiale, et comprend trois pays du Conseil de l'Europe : Pologne, Hongrie, Géorgie.

Cette Déclaration a pour objectif de s'opposer à la promotion de l'avortement comme un droit de l'Homme, et met en valeur le droit à la vie de l'enfant *in utero*.

Elle proclame d'une part que « *tous sont égaux devant la loi* » et que doit être garantie la « *pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en tant que partie inaliénable, intégrante et indivisible de tous les droits de la personne humaine et de toutes les libertés fondamentales* » ;

Elle souligne d'autre part que « *l'avortement ne devrait, en aucun cas, être promu comme méthode de planification familiale* » et que « *toute mesure ou toutes modifications relatives à l'avortement au sein du système de santé ne peuvent être arrêtées qu'à l'échelon national ou local conformément aux procédures législatives nationales* » ;

Elle réaffirme enfin que « *l'enfant [...] a besoin de protection spéciale et de soins spéciaux [...] avant comme après la naissance* », et que « *des mesures spéciales de protection et d'assistance doivent être prises en faveur de tous les enfants, sur la base du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant* ».

Vous pouvez trouver la Déclaration de consensus de Genève dans son intégralité en cliquant [ICI](#).